



**TARIF DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES  
PAR LICENCIE DE LA F.F.T.T.**



- Montant des capitaux complémentaires venant s'ajouter à ceux du contrat de base :  
(âge limite à 70 ans pour les garanties décès – invalidité)

	GARANTIE BRONZE	GARANTIE ARGENT	GARANTIE OR
Capitaux <u>décès</u>	7 600 €	15 300 €	23 000 €
Capitaux <u>invalidité</u> en cas d'accidents corporels	15 300 €	30 500 €	46 000 €
Indemnité <u>journalière</u> Franchise 3 jours Durée maxi. 365 jours Age à partir de 16 ans et moins de 65 ans Frais médicaux	NEANT	15 €	23 €
Cotisations complémentaires TTC	7 €	13 €	19 €
			50% du régime conventionné de la SS

Bulletin de Souscription :  
Police N° 4.285.100

N° Affiliation : Nom du Club : Ville :
--

NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	OPTION CHOISIE	COTISATIONS
	MONTANT	DU REGLEMENT :	

Bulletin à photocopier et retourner, ACCOMPAGNE DU REGLEMENT LIBELLE AU NOM DE :

*DE CLARENS - Département Professionnels - 17, rue de Washington – 75383 Paris Cedex 08*

La garantie prend effet au jour de réception du bulletin à la compagnie.

Fait à :

Signature :